



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H0229

La grille des spécifications applicable à la zone H0229, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des usages H7 et H10 et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 2 février 2015

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 MARS 2015